

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laignillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Monsieur ESMIEU présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Cimetières – Actualisation des tarifs de concessions funéraires.

Il est proposé au conseil municipal de décider la revalorisation suivante des tarifs municipaux relatifs à la gestion des cimetières, en incluant, pour répondre à la demande des familles, la création de concessions pour les « cavurnes » :

DESIGNATIONS	TARIFS en €
CONCESSIONS 15 ANS	
jusqu'à 1,5 m ²	21,00
de 1,5 à 2,5 m ²	52,00
de 2,5 à 3,5 m ²	164,00
CONCESSIONS 30 ANS	
jusqu'à 1,5 m ²	43,00
de 1,5 à 2,5 m ²	136,00
de 2,5 à 3,5 m ²	326,00
de 3,5 à 4,5 m ²	506,00
par m ² ou fraction de m ² supplémentaire	124,00

CONCESSIONS 50 ANS	
de 2,5 à 3,5 m ²	506,00
de 3,5 à 4,5 m ²	1 012,00
par m ² ou fraction de m ² supplémentaire	251,00
COLOMBARIUM (par case)	
15 ans	164,00
30 ans	326,00
50 ans	506,00
EMPLACEMENTS CAVURNES (0,60 x 0,60)	
15 ans	52,00
30 ans	136,00
50 ans	250,00

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs des concessions funéraires applicables à compter du 1^{er} janvier 2016, tel que présentés dans le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.